

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 JUIN 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 46

Procurations : 4

Votants : 50

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le 11 juin s'est réuni en session ordinaire à Menetou-Râtel sous la présidence de M. PABIOT Laurent, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 11 juin 2026

Délibération n°062/2026

Objet : Approbation du contrat
opérationnel de mobilité du Bassin
Sancerre Sologne

Etaient présents :

GODON Patrick, GARNIER Jean-Michel, ABITBOL Thibaud, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, DESPLANCHES Anne-Marie, BILLAUT Jean-Louis, ROUSSET Jean-François, RAIMBAULT Agnès, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, SERRES Jean-Pierre, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, DUMAS Evelyne, CHENE Alain, COENT Frédéric, RENAUD François, NOYER Françoise, VIGNERON Eric, VACHER Fabrice, HENDEL André, TRANCHANT Stéphane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, NOEL Patrick, COQUERY Liliane, BERTHIER Clément, PABIOT Laurent, TISSIER Hubert, CHARLON Alain, DOISNE Patrick, BOURGEOIS Marion, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, BERTHELOT Aude, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, ARTUR Christophe, PELE Jean-Yves, KATITSCH Michel, BONNIN Thierry

Etaient absents excusés :

M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. PELE
M. MUNIER Laurent est remplacé par Mme DUMAS Evelyne
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. ROUMET Benoît a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
M. GAUCHERON Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CASTELLANO Jean-François est remplacé par M. HAYEZ Christian
Mme MARIX Marie-France est remplacée par M. BONNIN Thierry

Secrétaire de séance : ROMAIN Michelle

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a réorganisé les compétences en matière de mobilité. Dans ce cadre, les Communautés de communes pouvaient choisir de prendre la compétence « mobilité » avant le 1er juillet 2021. À défaut de prise de compétence par les intercommunalités, celle-ci a été automatiquement transférée à la Région.

La Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire n'ayant pas souhaité exercer cette compétence, par délibération du 18 mars 2021, la Région Centre-Val de Loire est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale (AOML) sur le territoire. À ce titre, elle assure la coordination et le

développement des services de mobilité, en lien avec les collectivités et partenaires locaux.

La Loi d'Orientation des Mobilités prévoit l'élaboration de Contrats Opérationnels de Mobilité à l'échelle des bassins de mobilité (bassin Sancerre-Sologne pour notre cas). Ces contrats ont pour objectif de coordonner l'action des différents acteurs locaux afin d'améliorer les déplacements du quotidien, de renforcer l'intermodalité et de développer des solutions adaptées aux besoins des habitants.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Sancerre Sologne constitue ainsi une feuille de route partagée entre la Région, les collectivités et les partenaires de la mobilité. Il permet de définir les priorités d'action du territoire en matière de transports collectifs, mobilités actives, covoiturage, mobilité solidaire et accès aux services de mobilité.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité 2026-2031, en vertu des dispositions de la LOM, effectue un diagnostic des différentes formes de mobilité, l'analyse des dessertes, des flux, le recensement des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre dans le territoire du bassin de mobilité et de leurs opérateurs. Il met ensuite en évidence une stratégie territoriale des mobilités. Cette dernière porte sur les axes suivants :

- Maintenir les réseaux de transport collectif
- Soutenir l'intermodalité, clef de voûte du système de transport
- Développer l'utilisation du vélo pour les déplacements du quotidien et touristiques
- Appuyer le transport à la demande, l'autopartage et le covoiturage du quotidien
- Mettre en œuvre des solutions de mobilités solidaires
- Informer et accompagner au changement des pratiques de mobilités
- Faire émerger des solutions d'avitaillement alternatives aux énergies fossiles et une logistique durable
- Partager les informations et les données sur les mobilités

Ce contrat vise à renforcer la coordination des acteurs locaux en matière de mobilité, à améliorer les solutions de déplacement du quotidien et à accompagner le développement des mobilités durables sur le territoire communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM)

Vu le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Sancerre-Sologne ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Centre Val de Loire du 10 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- VALIDE le contrat opérationnel de mobilité 2026-2031
- AUTORISE le Président à signer le contrat

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/06/2026

Date de mise en ligne sur le site internet : 07/07/2026

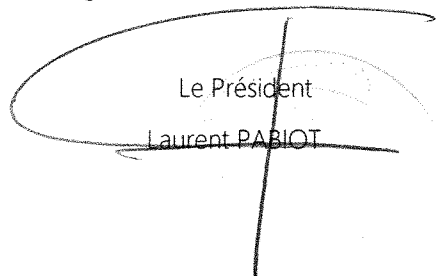
La secrétaire de séance

Michelle ROMAIN



Le Président

Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 JUIN 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 46

Procurations : 4

Votants : 50

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le 11 juin s'est réuni en session ordinaire à Menetou-Râtel sous la présidence de M. PABIOT Laurent, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 11 juin 2026

Délibération n°063/2026

Objet : Tarifs pour une animation nocturne à la piscine

Etaient présents :

GODON Patrick, GARNIER Jean-Michel, ABITBOL Thibaud, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, DESPLANCHES Anne-Marie, BILLAUT Jean-Louis, ROUSSET Jean-François, RAIMBAULT Agnès, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, SERRES Jean-Pierre, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, DUMAS Evelyne, CHENE Alain, COENT Frédéric, RENAUD François, NOYER Françoise, VIGNERON Eric, VACHER Fabrice, HENDEL André, TRANCHANT Stéphane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, NOEL Patrick, COQUERY Liliane, BERTHIER Clément, PABIOT Laurent, TISSIER Hubert, CHARLON Alain, DOISNE Patrick, BOURGEOIS Marion, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, BERTHELOT Aude, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, ARTUR Christophe, PELE Jean-Yves, KATITSCH Michel, BONNIN Thierry

Etaient absents excusés :

M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. PELE
M. MUNIER Laurent est remplacé par Mme DUMAS Evelyne
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. ROUMET Benoit a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
M. GAUCHERON Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CASTELLANO Jean-François est remplacé par M. HAYEZ Christian
Mme MARIX Marie-France est remplacée par M. BONNIN Thierry

Secrétaire de séance : ROMAIN Michelle

Il est proposé pour la saison 2026 pour la première fois de faire une animation en soirée (19h-22h) sur le site de la piscine intercommunale de Saint-Satur sur proposition de l'association Aqua 58 pour dynamiser les activités proposées.

Cela avait déjà été discuté sur les années précédentes mais n'avait pas été jusqu'à sa réalisation.

C'est le groupement AQUA 58 qui se charge de mettre le personnel à disposition nécessaire pour l'encadrement et qui a sélectionné le DJ pour la partie musicale. Le coût de l'animation (temps de présence des agents, prestation du DJ) est estimé à environ 850 €.

Pour participer à cet évènement, il est proposé de faire un tarif d'entrée spécial pour la soirée. Il est proposé de fixer l'entrée à 5 € par personne. Ce tarif n'avait pas été inclus dans la délibération prise précédemment sur les tarifs en général c'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire de voter un tarif d'entrée pour un événement à la piscine de 5 €.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- **FIXE** à 5 € le droit d'entrée pour l'animation en soirée à la piscine intercommunale de Saint-Satur lors de la saison 2026.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/06/2026

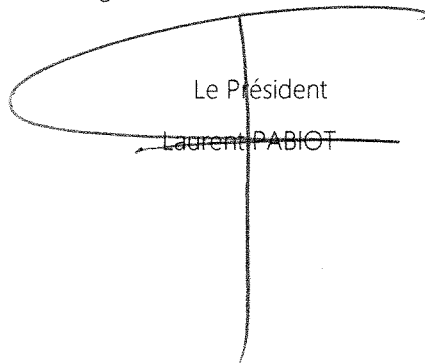
Date de mise en ligne sur le site internet : 07/07/2026

La secrétaire de séance
Michelle ROMAIN



Le Président

Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 JUIN 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 46

Procurations : 4

Votants : 50

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le 11 juin s'est réuni en session ordinaire à Menetou-Râtel sous la présidence de M. PABIOT Laurent, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 11 juin 2026

Délibération n°064/2026

Objet : Création d'un poste d'agent technique saisonnier à temps non complet pour le transport des enfants pour l'accueil de loisirs pour l'été 2026

Etaient présents :

GODON Patrick, GARNIER Jean-Michel, ABITBOL Thibaud, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, DESPLANCHES Anne-Marie, BILLAUT Jean-Louis, ROUSSET Jean-François, RAIMBAULT Agnès, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, SERRES Jean-Pierre, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, DUMAS Evelyne, CHENE Alain, COENT Frédéric, RENAUD François, NOYER Françoise, VIGNERON Eric, VACHER Fabrice, HENDEL André, TRANCHANT Stéphane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, NOEL Patrick, COQUERY Liliane, BERTHIER Clément, PABIOT Laurent, TISSIER Hubert, CHARLON Alain, DOISNE Patrick, BOURGEOIS Marion, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, BERTHELOT Aude, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, ARTUR Christophe, PELE Jean-Yves, KATITSCH Michel, BONNIN Thierry

Etaient absents excusés :

M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. PELE
M. MUNIER Laurent est remplacé par Mme DUMAS Evelyne
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. ROUMET Benoit a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
M. GAUCHERON Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CASTELLANO Jean-François est remplacé par M. HAYEZ Christian
Mme MARIX Marie-France est remplacée par M. BONNIN Thierry

Secrétaire de séance : ROMAIN Michelle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Au sein de l'accueil de loisirs de Saint-Satur pour l'accueil de l'été, il est organisé un transport des enfants orientés par les travailleurs sociaux et dont les familles rencontrent des difficultés sociales. Ainsi la CDC organise le ramassage avec un mini-bus et un chauffeur et un animateur. L'année précédente la mission de conduite du véhicule avait été confiée à un agent mis à disposition par la commune de Saint-Satur. Cela n'est pas envisageable

cet été pour des questions d'organisation. En moyenne, 7 enfants sont transportés chaque jour. C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à 11,25/35^{ème} pour la période du 6 au 31 juillet 2026 pour effectuer le transport des enfants.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à 11,25/35^{ème} pour la période du 6 au 31 juillet 2026 pour assurer le transport des enfants à l'accueil de loisirs de Saint-Satur.
- AUTORISE le Président à procéder aux recrutements nécessaires et à signer les contrats correspondants.
- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/06/2026

Date de mise en ligne sur le site internet : 07/07/2026

La secrétaire de séance

Michelle ROMAIN



Le Président

Laurent RABOT

